Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

L ASSOCIATION KAL AKAL
OBSERVATOIRE DES DROITS
HUMAINS DE L'AZAWAD

ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵓⵙⵏ ⵏ ⵜⵎⴰⵡⴰⵙⵜ
جمعية كل أكال

OBSERVATOIRE DE VEILLE CITOYENNE POUR LA DEFENSE DES DROITS HUMAINS DU PEUPLE DE L'AZAWAD, "ASSOCIATION KAL AKAL"

RAPPORT N°10/AKA/2026

Période : Mois d'Octobre 2026

Date : le 1er Novembre 2026

Introduction

L'Observatoire de Veille Citoyenne pour la Défense des Droits Humains du Peuple de l'Azawad, Association Kal-Akal, est une organisation de la société civile dont le siège social se trouve dans la région de Kidal.

L'Association œuvre notamment à la défense des droits humains du Peuple de l'Azawad, à la documentation des violations commises contre les populations civiles, à la promotion de la paix, à la préservation de la culture et au renforcement de la cohésion sociale.

Au cours du mois d'Octobre 2026, les informations recueillies par le réseau de relais locaux de l'Association font état de la poursuite de la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans plusieurs régions de l'Azawad et du centre du Mali.

Les incidents documentés au cours de cette période sont notamment caractérisés par la multiplication des frappes aériennes et de drones contre des populations civiles, des habitations, des véhicules et des infrastructures commerciales, ainsi que par des destructions de biens, des enlèvements et des atteintes aux moyens de subsistance des populations.

Les régions de Kidal, Tombouctou, Gao, Ménaka, Sikasso et Mopti ont été concernées par les incidents signalés. Les zones frontalières de Tinzawatène et de Talahandak ont particulièrement été affectées par des frappes répétées, occasionnant des pertes humaines et d'importants dégâts matériels.

Parmi les faits les plus préoccupants figure la mort de treize civils, dont six enfants, au campement nomade de Hassi Lagdaph, près de Léré, ainsi que les frappes meurtrières

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

signalées à Talahandak et dans plusieurs autres localités. L'Association a également reçu des informations faisant état de la mort d'environ cinquante civils dans les environs de la region de Ménaka, lors d'une attaque attribuée à des éléments présumés de l'organisation État islamique. Ce dernier bilan demeure à vérifier de manière indépendante.

Après examen des informations disponibles, l'Association Kal-Akal a documenté les violations et incidents suivants.

ALERTE : DERRIÈRE CHAQUE CHIFFRE, UNE VIE HUMAINE *Les chiffres présentés dans ce rapport ne sont pas de simples statistiques.*

I. EXÉCUTIONS SOMMAIRES, FRAPPES CONTRE LES CIVILS ET MEURTRES CIBLÉS : AU MOINS 100 CIVILS TUÉS SIGNALÉS

Au cours du mois d'Octobre 2026, l'Association Kal-Akal a documenté plusieurs frappes aériennes et incidents meurtriers ayant entraîné la mort de civils dans différentes régions du Mali. Les informations actuellement disponibles font état d'au moins 49 civils tués, sans inclure le bilan plus de 50 morts signalées dans les environs de Ménaka le 19 octobre, qui reste enconre à vérifier indépendamment.

4 Octobre 2026 – Tessalit, région de Kidal

Dans la nuit du 03 au 04 Octobre, plusieurs frappes aériennes attribuées à des avions de type MiG auraient touché la ville de Tessalit, occasionnant d'importants dégâts sur des biens civils.

Parmi les victimes figure un civil sourd et muet, identifié sous le nom de Zeïdan, originaire de Tessalit. Il aurait été grièvement blessé à la tête après l'effondrement d'une maison touchée par une frappe. La victime aurait été extraite des décombres et aurait nécessité une prise en charge médicale.

5 octobre 2026 – Kidal, Tinzawatène et Talahandak

Le 05 Octobre, des informations et des images reçues par Kal-Akal ont fait état de frappes aériennes ayant exposé des populations civiles à Kidal, Tinzawatène et Talahandak à proximité de la frontière algérienne.

Selon les informations disponibles, une frappe aurait fait au moins un mort et un blessé parmi les civils. Des maisons et des espaces civils auraient également été touchés ou exposés aux bombardements.

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Les frappes auraient provoqué la fuite de plusieurs familles, notamment des femmes et des enfants, qui auraient cherché à rejoindre une zone de sécurité à proximité de la frontière algérienne.

La proximité de lieux concernés avec la frontière Algerienne, estimée à environ 300 mètres de la localité algérienne située de l'autre côté, a renforcé les inquiétudes concernant la sécurité des populations civiles.

5 Octobre 2026 – Entre Akhrarabane et Intayara, (Tinzawatène)

Une frappe de drone attribuée à l'armée malienne aurait détruit une voiture civile circulant entre Akhrarabane et Intayara, (Tinzawatène).

Selon les informations recueillies, l'attaque aurait tué quatre civils, dont trois migrants nigériens appartenant à l'ethnie haoussa et un habitant de l'Azawad.

5 Octobre 2026 – Entre Douentza et Bambara-maoudé

Une frappe attribuée à l'armée malienne et à Africa Corps aurait visé la zone située entre Douentza et Bambara-maoudé.

L'incident aurait fait deux blessés parmi les civils.

6 Octobre 2026 – Razelma, région de Tombouctou

Une frappe de drone survenue tôt le matin à Razelma, dans la région de Tombouctou, aurait fait un mort et deux blessés parmi les civils.

10 Octobre 2026 – Inafaraq

Une frappe de drone attribuée à l'armée malienne aurait fait quatre morts et un blessé parmi les civils à Inafaraq.

Un dépôt de carburant aurait également été visé et incendié lors de cette attaque.

10 Octobre 2026 – Timtaghine

Un drone de l'armée malienne aurait ciblé un véhicule civil, selon les informations recueillies, la frappe aurait entraîné la mort de deux personnes et blessé trois autres civils.

10 Octobre 2026 – Zouera, région de Tombouctou

Plusieurs frappes aériennes attribuées à l'armée malienne auraient visé la zone de Zouera.

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Les informations reçues font état de deux civils tués sur le coup.

19 Octobre 2026 – Environs de Ménaka

Des informations circulant le 19 Octobre ont fait état de la mort de plus de cinquante civils dans les environs de Ménaka, lors d'une attaque attribuée à des éléments favorable a l'organisation État islamique (Daech).

À ce stade, le bilan humain et les circonstances de cet incident n'ont pas pu être vérifiés de manière indépendante.

Nuit du 20 Octobre 2026 – Talahandak, région de Kidal

Dans la nuit du 20 Octobre, l'armée malienne et des éléments d'Africa Corps auraient mené des frappes de drones de type Bayraktar Akıncı contre la zone de Talahandak, près de la frontière algérienne.

Selon les informations recueillies par l'Association, quinze orpailleurs, majoritairement tchadiens, ainsi que des ressortissants nigériens, auraient été tués.

Plusieurs drones kamikazes auraient également frappé la zone, provoquant d'importants dégâts matériels.

23 Octobre 2026 – Talahandak, région de Kidal

Le 23 Octobre, le village commercial de Talahandak, situé à proximité de la frontière algérienne, aurait été la cible de frappes intensives menées par des drones de type Shahed, de fabrication iranienne.

Selon les informations disponibles, ces frappes auraient fait cinq morts et occasionné d'importants dégâts matériels, touchant notamment les biens et les infrastructures commerciales du village.

Nuit du 25 au 26 Octobre 2026 – Hassi Lagdaph, près de Léré, région de Tombouctou

Dans la nuit du 25 au 26 octobre, une frappe de drone attribuée à l'armée malienne et à Africa Corps aurait visé un campement nomade à Hassi Lagdaph, près de Léré, dans la région de Tombouctou, non loin de la frontière mauritanienne.

Selon les informations recueillies par l'Association Kal-Akal, cette frappe aurait tué treize civils, dont six enfants âgés de 2 à 15 ans et deux femmes.

4 Octobre 2026 – Tibéri, région de Sikasso

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Le dimanche 4 Octobre dans la matinée, une frappe aérienne menée par un avion de combat de l'armée malienne aurait visé le village de Tibéri, dans la région de Sikasso, au sud du Mali.

Selon les informations recueillies, cette attaque aurait entraîné la mort de trois civils, dont deux enfants et une femme. Une autre personne aurait été blessée.

II. ARRESTATIONS ARBITRAIRES, ENLÈVEMENTS ET DISPARITIONS FORCÉES : 2 cas

25 Octobre 2026 – Aghilhek, région de Kidal

Le 25 Octobre, des éléments des FAMa accompagnés de membres d'Africa Corps auraient enlevé deux bergers harratines dans la zone d'Aghilhek, aux environs de la ville de Kidal.

III. PILLAGES, DESTRUCTIONS ET SACCAGES DE BIENS CIVILS : 10 CAS DOCUMENTÉS

Les informations recueillies au cours du mois d'octobre font état de destructions importantes touchant des habitations, des véhicules, des infrastructures commerciales, des moyens de transport et des biens appartenant à des populations civiles.

4 octobre – Tessalit

Les frappes aériennes signalées dans la nuit du 03 au 04 octobre auraient occasionné d'importants dégâts sur des biens civils. Une habitation aurait notamment été touchée, provoquant l'effondrement de ses structures et blessant grièvement un civil.

5 et 6 Octobre – Tinzawatène

Les frappes aériennes et de drones signalées dans la zone de Tinzawatène auraient provoqué d'importants dégâts sur les infrastructures civiles.

Les informations et images reçues font notamment état de dommages touchant un marché populaire, des commerces et des ateliers de réparation automobile.

Une voiture civile aurait également été détruite lors d'une frappe de drone entre Akhrarabane et Intayara, le 05 octobre.

6 Octobre – Task, région de Kidal

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Un drone malien de type Akıncı aurait frappé un véhicule civil de type Toyota 45 dans le village de Task, à environ 40 kilomètres au sud de Kidal.

Le véhicule aurait été endommagé lors de cette attaque.

10 octobre – Inafaraq

Une frappe aurait également visé un dépôt de carburant à Inafaraq, provoquant son incendie.

15 octobre – Environs de Kidal

Un hélicoptère de l'armée malienne aurait effectué des tirs contre une citerne d'eau appartenant au civil El Djemat Ag Abziki, dans les environs de Kidal.

17 Octobre – Ighaf An-Tassirt

Une frappe de drone attribuée à l'armée malienne et à Africa Corps aurait visé un camion civil à Ighaf An-Tassirt.

20 et 23 Octobre – Talahandak

Les frappes de drones signalées les 20 et 23 octobre auraient causé d'importants dégâts matériels dans la zone de Talahandak.

25 Octobre – Aghilhek, région de Kidal

Au cours de l'opération ayant conduit à l'enlèvement de deux bergers harratines, une importante quantité de bétail appartenant à des civils aurait également été emportée.

IV. CONSÉQUENCES HUMANITAIRES : au moins 10 cas

Les principales conséquences humanitaires documentées sont notamment :

- ⇒ la mort de nombreux civils, dont des enfants et des femmes ;
- ⇒ des blessures graves nécessitant une prise en charge médicale ;
- ⇒ la destruction d'habitations et de véhicules civils ;
- ⇒ la dégradation de marchés, de commerces et d'ateliers de réparation ;
- ⇒ la destruction de dépôts de carburant et de marchandises ;
- ⇒ les atteintes aux équipements d'approvisionnement en eau ;

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

- ⇒ les enlèvements de bergers et les incertitudes concernant leur sort ;
- ⇒ le pillage et le vole de bétail appartenant à des populations civiles ;
- ⇒ la fuite de familles cherchant à échapper aux bombardements ;
- ⇒ l'aggravation de la situation de l'insécurité alimentaire et économique des populations pastorales.

La situation des femmes, des enfants, des personnes âgées, des personnes handicapées et des populations déplacées appelle une attention particulière. Ces groupes sont particulièrement exposés aux conséquences directes et indirectes des violences.

V. VIOLS ET VIOLENCES SEXUELLES : 0 CAS CONFIRMÉ

Au cours du mois d'Octobre 2026, aucun cas de viol ou de violence sexuelle n'a été formellement confirmé parmi les informations actuellement documentées par l'Association Kal-Akal.

Cette absence de cas confirmé ne signifie toutefois pas nécessairement l'absence de violences sexuelles dans les zones affectées par le conflit.

Les difficultés d'accès aux services de santé, l'insécurité, la peur des représailles et l'absence de mécanismes sûrs de signalement peuvent empêcher les victimes de témoigner.

Kal-Akal poursuivra donc la collecte et la vérification de toute information relative à cette catégorie de violations, dans le respect de la confidentialité et de la protection des victimes.

VI. DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX ET ATTEINTES AUX MOYENS DE SUBSISTANCE: 4 cas principaux documentés

Les opérations militaires et les incidents documentés au cours du mois d'octobre ont également entraîné des conséquences sur les biens essentiels et les moyens de subsistance des populations.

Les informations recueillies font notamment état de l'incendie d'un dépôt de carburant à Inafaraq, de la destruction de véhicules civils, de dommages causés sur une citerne d'eau dans les environs de la ville de Kidal, et de la perte de bétail appartenant à des populations pastorales dans la région de Kidal.

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Les frappes répétées contre les marchés, les commerces et les ateliers de réparation automobile à Tinzawatène et Talahandak risquent également d'affecter durablement les activités économiques locales.

Dans les zones pastorales, l'enlevement de bétail représente une atteinte directe aux moyens de subsistance des familles, dont la ressource principale dépende largement de l'élevage.

La destruction de biens indispensables à l'approvisionnement en eau, au transport, au commerce et à l'élevage accentue la vulnérabilité des populations déjà confrontées à l'insécurité et aux déplacements forcés.

CONCLUSION

Au terme du mois d'Octobre 2026, l'Association Kal-Akal exprime sa profonde inquiétude face à la multiplication des violences visant les populations civiles dans plusieurs régions de l'Azawad et du centre du Mali. Les informations documentées font état d'au moins 49 civils tués, de plusieurs blessés, de deux bergers enlevés et de nombreuses destructions de biens civils. Ce bilan pourrait être encore plus lourd, notamment au regard des informations faisant état d'au moins plus d'une cinquante civils tués dans les environs de Ménaka, qui restent à vérifier.

L'Association dénonce avec la plus grande fermeté les frappes aériennes et les attaques de drones attribuées à l'armée malienne et à Africa Corps, qui ont touché des villages, des campements nomades, des habitations, des véhicules et des infrastructures commerciales. La mort de treize civils, dont six enfants, à Hassi Lagdaph, ainsi que les frappes répétées à Talahandak, Tinzawatène et Tessalit, illustrent la gravité des risques auxquels les populations sont exposées. Les civils ne peuvent être condamnés à vivre sous la menace permanente des avions et des drones, ni leurs lieux de vie transformés en zones de mort.

Kal-Akal rappelle que le droit international humanitaire interdit les attaques dirigées contre les civils et les frappes indiscriminées. L'Association exige l'ouverture d'enquêtes indépendantes et impartiales sur les incidents signalés, l'établissement des responsabilités et la poursuite des auteurs de violations devant les juridictions compétentes. Elle appelle également à la protection immédiate des populations civiles, à la libération des innocents et à un accès humanitaire sécurisé pour les populations affectées.

Derrière chaque victime, il y a une vie, une famille et une communauté meurtrie. La mort d'enfants et de civils innocents ne doit jamais devenir une réalité ordinaire ni être reléguée au silence. Kal-Akal poursuivra son travail de documentation et d'alerte afin que

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM

les faits soient établis, que les victimes ne soient pas oubliées et que justice leur soit rendue.

Quelques images sur les crimes :

1. **13 civils tués par une frappe de drone de l'armée malienne , à Laghlaf dans la région de Tombouctou le 25 Octobre 2026**



2. **Une quinzaine d'orpailleurs d'origine tchadiens et Nigérienw ont été tués le 20/10/2026 à Talhandak, près de la frontière algérienne, à la suite d'une frappe de drone malien Akanci**



Received by NSD/FARA Registration Unit 11/18/2026 10:42:42 AM